



PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision n°1

Droit de préemption Commercial Echelle

Annexe 7

Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 20 septembre 2007

Droit de Préemption Commercial instauré par délibération du conseil municipal en date du :



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

1

Droit de Préemption Commercial
L.214-1 et L.214-2 du code de l'Urbanisme



Limites de zones

